

DÉLIBÉRATION N° CS 2021-03-045

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE / UNION DES CLUBS D'ENTREPRISES AUNIS ATLANTIQUE (UC2A) / CONVENTION DE PARTENARIAT / AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-et-un, le 27 septembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'Atelier Cyclab à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Gislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX
David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

1 pouvoir de Monsieur Julien GOURRAUD à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Gisèle VERGNON

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD
Julien GOURRAUD (*excusé*) – Pierre TUAL (*excusé*) – Éric GUINOISEAU (*excusé*) – Stéphane AUGÉ
Jean-Paul GAILLOT – Pascal ALVAREZ (*excusé*) – Jean-Paul HÉRAUDEAU – Sylvain FAGOT (*excusé*)
Laurent RENAUD – Alain FONTANAUD (*excusé*)

Secrétaire de séance

Monsieur Sylvain BARREAUD

Convocations envoyées le :

17 septembre 2021

Affichage de la convocation le : 17 septembre 2021

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

28 septembre 2021



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Cyclad,

Vu la délibération n° CS2019-03-035 du 28 juin 2019 relative à l'Écologie industrielle et territoriale en Nouvelle-Aquitaine,

Considérant qu'en 2020, Cyclad a été lauréat de l'appel à projet Ecologie Industrielle et Territoriale Nouvelle-Aquitaine (EITNA) et que la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME soutiennent financièrement une partie du poste de l'animateur EIT qui a pour rôle de développer des actions EIT sur l'ensemble des 7 EPCI adhérentes à Cyclad,

Considérant la candidature de l'Union des Clubs d'Entreprises d'Aunis Atlantique (UC2A) en juillet 2021 à l'appel à projet « Écologie Industrielle et Territoriale en Nouvelle-Aquitaine » pour obtenir le financement d'un poste d'animateur EIT,

Considérant que pour favoriser la complémentarité des compétences et coordonner les actions EIT sur le territoire d'Aunis Atlantique, il est nécessaire de réaliser une convention de partenariat tripartite entre Cyclad, l'UC2A et la Communauté de Communes Aunis Atlantique,

Considérant la convention tripartite de partenariat ci-jointe,

Il est proposé au Comité syndical :

- De prendre le reste à charge du poste d'animateur EIT de l'UC2A pour deux ans, défini comme suit :
 - Septembre 2021 – Septembre 2022 : 9 120€
 - Septembre 2022 – Septembre 2023 : 10 800€

Ces explications entendues, Madame la 3^{ème} Vice-présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
18 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend le reste à charge du poste d'animateur EIT de l'UC2A dans les conditions définies ci-dessus et dans la présente convention tripartite de partenariat,
- Autorise Monsieur le Président ou Madame la 3^{ème} Vice-présidente à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 28 septembre 2021
Extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean GORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



CONVENTION DE PARTENARIAT ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE_PROJET

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte Cyclad
Dont le siège social est à Surgères (17700) – 1, rue Julia et Maurice Marcou

Représenté par Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-présidente, dûment habilitée à cet effet par délibération du Comité syndical du 27 septembre 2021,

Dénommé ci-après « **Cyclad** »,

D'une part,

Et,

L'Union des clubs d'entreprises Aunis Atlantique
Située au 2, place de l'église à Saint-Sauveur- d'Aunis (17540),
SIRET n°82514070000014

Représentée par Monsieur Eric FRAIRE, Président de l'UC2A, dûment habilité par la décision du CA du 10 juin 2021 de l'association W173005214.

Dénommée ci-après « **UC2A** »,

Et,

La COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE,
Dont le siège social est à MARANS (17230), 113 Route de La Rochelle – BP 42,
SIREN n°200 041 499,
Représentée par Monsieur Jean-Pierre SERVANT, son Président et dûment habilité par la délibération n°.....

Dénommée ci-après « **Aunis Atlantique** »,

D'autre part,

Dénommés conjointement « les Parties »

1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place d'une démarche EIT complémentaires entre l'UC2A, Cyclad à l'échelle du territoire d'Aunis Atlantique.

Les actions de l'UC2A concernent leurs membres adhérents et tous les acteurs intéressés par leur démarche (dans le cadre du plan d'action défini entre l'UC2A et Cyclad).

Elle doit permettre de lister les apports de chaque Partie.

2- Contexte

CYCLAD

En 2020, le Syndicat Mixte Cyclad a été reconnu expert et compétent par l'ADEME et le Ministère de la Transition énergétique avec l'obtention de la labellisation "Économie Circulaire". Après le programme Zéro Gaspillage Zéro Déchet, Cyclad anime la démarche de transition vers une économie plus circulaire sur son territoire pour changer les comportements.

En 2019, un an avant la parution de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), les élu.es de Cyclad ont souhaité s'inscrire dans une démarche durable de développement de l'économie locale et circulaire en inscrivant dans leur statut les compétences Économie Circulaire et Écologie Industrielle et Territoriale en lieu et place de ses sept intercommunalités adhérentes.

En 2020, Cyclad est lauréat de l'appel à projet EITNA soutenue par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'ensemble de son territoire.

Les sept intercommunalités adhérentes à Cyclad s'associent pour donner plus d'impact à une démarche d'EIT et durable. Elles s'appuient sur Cyclad pour animer l'éco-réseau.

Cette démarche se veut collective et émerge d'une volonté commune d'acteurs du territoire désireux de prendre le train de l'EIT.

UC2A

En Janvier 2021, UC2A est lauréat de l'appel à projet EITNA soutenu par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'UC2A souhaite établir un partenariat technico- financier avec le syndicat mixte de collecte Cyclad pour poursuivre la mise en place d'un éco-réseau territorial dans les 2 ans à venir.

L'UC2A continuera de développer son réseau d'entreprises sur les territoires proches en offrant aux entreprises adhérentes et intéressées par cette démarche les offres à venir de son éco-réseau avec ses partenaires.

AUNIS ATLANTIQUE

La Communauté de Communes Aunis Atlantique est composée de 20 communes et compte 30 188 habitants.

Elle s'implique pour le développement économique via notamment l'aménagement et développement de zones d'activités, la revitalisation du commerce, la création et gestion d'immobilier d'entreprise, le soutien et le développement des activités agricoles.

Le territoire comptabilise 2656 entreprises tous secteurs confondus.

Dans ce cadre, Aunis Atlantique accompagne financièrement le club d'entreprises UC2A, qui favorise la mise en réseau des chef.fes d'entreprises du territoire.

La transition écologique est une préoccupation forte des élus : Aunis Atlantique est un territoire attentif aux enjeux et défis de l'énergie, dans le respect et préservation de l'environnement.

La Collectivité est labellisée TEPOS (Territoire à Energie Positive) par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Ademe et a, à ce titre, mené de nombreuses actions autour des thématiques suivantes : mobilité, rénovation énergétique des bâtiments, promotion des énergies renouvelables, appropriation locale des enjeux de transition énergétique.

Un nouveau plan d'actions sur trois ans (2021-2023) a été élaboré et portera sur : des actions de massification (programme EMERGENCE des ENR et MDE, mobilité durable, déploiement du solaire photovoltaïque, ou encore des actions sur les sujets suivants : la rénovation énergétique, les entreprises (EnR et maîtrise de la demande d'énergie), la participation citoyenne, la chaleur renouvelable, l'intégration de la biodiversité dans les projets d'ENR.

Pour la collecte, le traitement, **l'économie circulaire et l'EIT, Aunis Atlantique a délégué les compétences au syndicat mixte Cyclad et accompagne les actions mises en place par le syndicat, via par exemple, la diffusion des animations de sensibilisation, la participation aux trophées CycloB etc.**

Les Parties de cette présente convention sont complémentaires par leurs domaines d'actions et leurs spécificités, ce qui favorise le déploiement d'un champ d'action large de l'EIT.

3- Les spécialités des Parties

a. Complémentarité

Cyclad en tant que syndicat des déchets ménagers, ne dispose pas de toutes les compétences environnementales lui permettant de répondre à l'ensemble des problématiques soulevées par les entreprises (eau, énergie, mobilité...). Le partenariat avec l'UC2A permet donc cette complémentarité.

La CDC Aunis Atlantique qui mène une politique volontariste en matière de transition écologique doit pouvoir s'appuyer et mutualiser toute action avec ses partenaires et acteurs locaux.

b. Mise en œuvre

Cyclad privilégie :

- La thématique déchets au sein des thématiques de l'EIT
- L'intervention auprès des professionnels assimilés ménages
- L'intervention pour les déchets non spécifiques (tri 5 flux, déchets de déchetterie...)

- Les solutions collectives et duplicables à d'autres acteurs du territoire
- Intervention par zone géographique (zone industrielle)

Via :

- Des diagnostics de filières : Cyclad les soumet aux apporteurs de solutions éventuels (dont l'UC2A)
- Des projets collectifs (exemples : journée « faites le tri en déchetterie » ...)
- Des conseils globaux pour les problématiques eau, énergie et mobilité
- Le relais des professionnels vers l'UC2A pour les questions liées au BTP
- Le relais des professionnels vers l'UC2A pour les questions liées à l'eau, l'énergie et la mobilité
- Une offre de formation EIT, dont l'UC2A est intervenant pour les thématiques eau, énergie et mobilité
- Le tri fin : sensibilisation à la réduction des déchets, accompagnement à la mise en place du tri 5 flux (affichage, intervention auprès des salariés, mises à dispositions des bacs de collecte, collecte...)
- Les Synergies inter-entreprises : synergie « de premier niveau » (réemploi entre deux acteurs), alimenter la matériauthèque

UC2A privilégie :

- L'intervention auprès de ses membres et entreprises intéressées par la démarche de l'UC2A
- Les thématiques eau, énergie et mobilité
- Les déchets du BTP
- Des solutions individuelles ou collectives des déchets professionnels, DAE
- Des partenariats avec les éco-réseaux proches

Via :

- Le tri fin : contrat négocié, collectes mutualisées, diagnostic
- Les déchets du BTP : solution de tri, mutualisation d'un concasseur, tri en big bag ...
- Energie : groupement d'achat, location de caméra pour détecter les fuites, relais de subventions, animation d'ateliers
- Impact carbone : prestation Bilan Carbone, accompagnement (réglementation etc.)
- La mutualisation : concasseur, mobilité, achats groupés
- L'eau : détection de fuites, animation d'ateliers, relais de subventions
- La réparation : animation d'ateliers de réparation, diagnostic
- Les déchets : prestations de mutualisation de flux, négociation collective des prestations
- Les synergies inter-entreprise : réemploi, don de matière, flèche vers la matériauthèque
- L'intervention dans la formation EIT de Cyclad

La CDC Aunis Atlantique :

- Alloue une subvention annuelle à l'UC2A par convention en date de février 2017 pour ses actions de communication du réseau économique
- Mobilise les entreprises du territoire lors de projets et d'événements communs
- Diffuse l'information (via ses réseaux sociaux, l'emailing ...)
- Favorise l'upcycling en participant aux trophées CycloB
- Finance et réalise des études de potentiel EnR pour les entreprises dans le cadre du projet « EMERGENCE »
- Anime divers dispositifs sur le secteur « mobilité »

4- Réseau d'entreprises

a. Complémentarité

Cyclad n'a pas de réseau d'entreprises. Cyclad a des partenariats avec des entreprises dites « locomotives » qui sont exemplaires dans leur démarche.

L'UC2A est un club d'entreprises actif, il propose hebdomadairement une newsletter à ses adhérents avec une rubrique environnementale, organise des moments d'échanges entre les chef.fes d'entreprise, des visites, promeut les adhérents sur les réseaux sociaux, participe à des événements extérieurs etc. Grâce à son dynamisme, il permet de mobiliser les entrepreneur.es adhérents.

b. Mise en œuvre

L'éco-réseau de Cyclad :

- Ne développe pas un réseau supplémentaire d'entreprises
- Il est composé :
 - o Des collectivités adhérentes à Cyclad, dont la Communauté de Communes Aunis Atlantique, partie aux présentes
 - o De clubs professionnels
 - o De chambres consulaires
 - o D'apporteurs de solutions
 - o D'entreprises locomotives (= entreprise exemplaires partenaires de Cyclad)
- S'appuie sur le réseau d'entreprises de l'UC2A pour mobiliser les partenaires
- Peut développer des outils de communication

L'éco-réseau d'UC2A :

- Est composé d'entreprises engagées adhérentes au club ou uniquement adhérentes à l'Eco-Réseau d'Aunis
- Mobilise ses adhérents lors de projets et d'événements communs
- Diffuse l'information (via ses réseaux sociaux, sa newsletter, l'emailing, des rencontres...)

5- Sensibilisation

a. Complémentarité

Cyclad et l'UC2A vont mener des actions auprès des professionnels pour les sensibiliser à l'EIT.

b. Mise en œuvre

Cyclad et l'UC2A sensibilisent, les entreprises via :

Des présentations de l'EIT : sensibilisation à la réduction des déchets, rappel de la réglementation, diffusions des bonnes pratiques

- L'organisation de visites d'entreprises engagées
- Des temps forts : apéro zéro déchet, des midis circulaires...

La CDC Aunis Atlantique, dans le cadre de son plan d'actions TEPOS, entend par la présente convention, bénéficier d'une **mutualisation d'actions en matière de dynamique d'animation** sur deux thématiques principales : l'énergie et la mobilité.

Cette mutualisation pourra comprendre la communication et la sensibilisation des entreprises sur :

- 1/ Sensibilisation sur le volet EnR / Efficacité énergétique
- 2/ Volet maîtrise de l'énergie
- 3/ Plan de mobilité / de déplacement inter-entreprises

Un plan d'action mutualisé et les indicateurs retenus seront élaborés conjointement lors des points techniques réguliers entre les structures et leurs animateurs (voir infra).

6- Recherche et Développement

a. Complémentarité

En complément des actions de l'animatrice EIT Cyclad, l'équipe Innovation Circulaire accompagne les professionnels du territoire dans la Recherche et le Développement pour favoriser l'innovation circulaire.

b. Mise en œuvre

Cyclad permet aux adhérents de l'UC2A, conformément aux conditions générales de l'Atelier Cyclab :

- De participer à des Workshops
- D'être accompagné à l'upcycling
- De prototyper sur les machines à l'Atelier Cyclab
- De solliciter les formations supérieures pour des stages, des projets tutorés et des alternances (Cyclad est partenaire de La Rochelle Université, de l'Eigsi et d'Enilia-Ensmic)

L'UC2A :

- Diagnostique un potentiel d'upcycling chez les professionnels et peut flécher vers des adhérents et partenaires identifiés comme parties prenantes de la thématique upcycling
- Au travers des trophées Cyclab : l'accompagnement des porteurs de projet sélectionnés est gratuit

7- Équipement

a. Complémentarité

Cyclad dispose de 23 déchetteries sur l'ensemble de son territoire dont 5 sur Aunis Atlantique. L'Atelier Cyclab, dispose d'une matériauthèque de 300 m², de bureaux privatifs, de salles de réunion et d'une salle de conférence.

L'UC2A a son siège social à St Sauveur d'Aunis mais ne dispose pas d'espace de stockage.

b. Mise en œuvre

Cyclad met à disposition de l'UC2A :

- Un bureau partagé pour l'animateur EIT de l'UC2A au sein de l'Atelier Cyclab
- Une salle de conférence et des salles de réunions pour l'UC2A

- Sur les déchetteries de Marans et Saint Sauveur :
 - o Une zone dédiée « EIT », pour que l'UC2A puisse stocker des matières
 - o Un espace pour des événements organisés par l'UC2A
- L'accès aux ressources de la matériauthèque pour des projets d'upcycling pour les adhérents de l'UC2A (sous réserve de la disponibilité des flux et des projets en cours)
- Mise à disposition des affiches de tri, des guides déchetteries professionnels

L'UC2A :

- Peut stocker ses matières dans les zones dédiées dans les déchetteries sus mentionnées
- Flèche des matières pour la matériauthèque
- Peut privatiser un espace dans les déchetteries sus mentionnées pour ses événements

La CDC Aunis Atlantique :

- Mettra à disposition sur demande de l'UC2A des locaux à usage de stockage (identifiés à Marans)
- Mettra à disposition sur demande de l'UC2A un fourgon de prêt (en respectant un délai de prévenance de 15 jours avant utilisation).

Ces mises à disposition et prêts sont valorisés financièrement dans le plan de financement global de l'opération joint aux présentes.

8- Moyens humains

Cyclad dispose d'une équipe de 6 personnes au sein du service Innovation Circulaire dont une animatrice EIT, soutenue par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine à travers l'appel à projet EITNA.

Dans le cadre de ETAPE 2, L'UC2A sollicite l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine à travers l'appel à projet EITNA, pour soutenir son poste d'animateur RSE au sein du club.

Répartition du temps de travail de l'animateur UC2A:

- Septembre 2021 à septembre 2022 : l'animateur réserve 1,5 journée par mois de concertation avec Cyclad
- Septembre 2022 à septembre 2023 : 40% : l'animateur réserve 2 journées par mois de concertation avec Cyclad

9- Eléments financiers

Dans le cadre de la présente convention, UC2A bénéficiera du financement des partenaires :

1. **Cyclad finance le reste à charge sur le poste de dépenses « ressources humaines » de l'EITNA, (voir répartition dans le tableau en annexe) :**
 - Pour une durée de 2 ans de manière progressive :
 - o Septembre 2021 à septembre 2022 : 30% Premier virement annuel du financement
Modalité de paiement : 30 septembre 2021 : 9 120 €
 - o Septembre 2022 à septembre 2023 : 40% Deuxième virement annuel du financement
Modalité de paiement : 30 septembre 2022 : 10 800 €

2. **Aunis Atlantique** finance, outre la subvention annuelle allouée à l'UC2A pour son fonctionnement et en particulier sa communication :
- Le volet « prestations extérieures » consistant en des partenariats avec des apporteurs de solutions pour les entreprises sur la thématique globale de l'EIT.
 - Les dépenses restantes concernant la partie « ressources humaines » (frais kilométriques et salaire chargé) (voir répartition dans le tableau en annexe).
 - Modalités de paiement : versement de 70% du montant de la subvention à la signature (soit 3500 € pour 2021 et 3 500 € pour 2022), 30% en cours d'année (2022 : 1 500 € / 2023 : 1 500 €) à la suite d'un point trimestriel d'avancée du projet (points prévisionnels en mars 2021 et mars 2022)
- (Cf. le détail dans le plan de financement de l'opération sur la durée de la convention annexée aux présentes.)

Contrôle annuel des dépenses effectivement réalisées :

A l'issue de la première période d'un an de la présente convention, un rendez-vous technique est organisé entre les Parties afin de déterminer la bonne utilisation des fonds alloués.

Pour ce faire, l'UC2A fournira tout justificatif (feuilles de paye, justificatifs de frais, factures de prestations etc...) aux co-financeurs.

S'il s'avérait que les dépenses supportées par l'UC2A étaient moins importantes que celle inscrites au plan de financement prévisionnel, la subvention allouée sera revue à la baisse sur la participation demandée en année 2. En aucun cas, elle ne pourra être revue à la hausse.

10- Gouvernance et indicateurs

Depuis 2020, Cyclad organise un Forum de l'Economie Circulaire qui permet de donner la parole aux partenaires du territoire pour définir les axes prioritaires. Aunis Atlantique et l'UC2A ont participé aux deux éditions de ce forum (2020 et 2021).

a. Coordonner les actions

- Une rencontre trimestrielle entre les Parties permettra de faire un bilan, de définir un plan d'action avec les objectifs communs et les projets à mettre en œuvre
- Les deux animateurs (Cyclad & UC2A) feront des points mensuels pour accorder leurs actions
- Cyclad coordonne les projets pour les déchets
- Cyclad aura pour objectif de coordonner et d'homogénéiser les actions sur l'ensemble de son territoire
- L'UC2A, en accord avec Cyclad et la CDC Aunis Atlantique, détermine ses actions en lien avec l'eau, l'énergie et la mobilité, le BTP.

b. Indicateurs

- Les trois animateurs (Cyclad, UC2A et TEPOS) réaliseront et enrichiront un tableau d'indicateurs commun en ligne consultable par toutes les parties aux présentes.
- Cyclad fera remonter les données auprès de La Région et de l'ADEME pour l'ensemble du territoire (7 EPCI)

11- Communication

A minima, les Parties s'engagent à citer leur partenaire dans toutes communications (presse écrite, presse radio, presse audiovisuelle, réseaux sociaux, site internet, colloques...) relatives aux projets en communs et ce même après la fin de ces projets et ce pour une durée de 2 ans.

L'UC2A s'engage à apposer le logo de Cyclad et de la CdC Aunis Atlantique sur chaque document de communication relatif à cette convention.

12- Confidentialité

Hormis dans le cadre d'actions de communication réalisées dans le cadre des projets, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes.

13- Responsabilité

Les Parties sont responsables chacune de l'application des mesures légales et réglementaires relatives à leur activité.

Les Parties contractent à leurs frais toutes assurances utiles pour se garantir de toutes responsabilités et indemnités auxquelles l'exposerait les activités entreprises au titre de la présente convention.

14- Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 24 mois à compter de sa date de signature.

La convention pourra être modifiée par avenants si des modifications de ses articles s'avéraient nécessaires.

La convention pourra être dénoncée par chacune des parties par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve de respecter un préavis d'un mois.

Fait en 1 exemplaire original

A, le.....

Pour le syndicat mixte Cyclad
Pour le Président et par délégation,
La 3ème Vice-présidente,
Anne-Sophie DESCAMPS

Pour l'UC2A
Le Président,

Éric FRAIRE

Pour la CDC Aunis Atlantique
Le Président,

Jean-Pierre SERVANT

ANNEXE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2021-2022 / 2022-2023**ANNEE 1 : SEPTEMBRE 2021-2022**

Dépenses		Recettes	
Salaire animateur	34 000,00 €	ADEME (RH à 70% partagé avec la Région + forfait communication)	14 900,00 €
Forfait frais Km	1 500,00 €	REGION NA (RH à 70% partagé avec l'ADEME + frais kilométriques et forfait communication)	15 425,00 €
Frais de fonctionnement	6 000,00 €	CYCLAD (financement RH et frais kilométriques à 30 %, considère que 85% du temps de l'animateur est consacré à l'EIT)	9 120, 00 €
Prestations extérieures	5 000,00 €	CDC AA (financement du reste du salaire et des frais kilométriques + participation prestations extérieures)	5 000,00 €
Loyer et charges	1 728,00 €	Apport en nature Cyclad compris	2 428,00 €
Location fourgon	700,00 €	Apport en nature CDC AA	2 055, 00 €
	48 928,00 €	Autofinancement UC2A	2 055, 00 €
			48 928,00 €

ANNEE 2 : SEPTEMBRE 2022-2023

Dépenses		Recettes	
Salaire animateur	34 000,00 €	ADEME (RH à 60% partagé avec la Région + forfait communication)	13 200, 00 €
Forfait frais Km	1 500,00 €	REGION NA (RH à 60% partagé avec l'ADEME + frais kilométriques et forfait communication)	13 650, 00 €
Frais de fonctionnement	6 000,00 €	CYCLAD (financement RH et frais kilométriques à 40 %, considère que 75% du temps de l'animateur est consacré à l'EIT)	10 800, 00 €
Prestations extérieures	5 000,00 €	CDC AA (financement du reste du salaire et des frais kilométriques + participation prestations extérieures)	5 000, 00 €
Loyer et charges	1 728,00 €	Apport en nature Cyclad compris	2 428, 00 €
Location fourgon	700, 00 €	Apport en nature CDC AA	3 850, 00 €
	48 928, 00 €	Autofinancement UC2A	3 850, 00 €
			48 928, 00 €